

LES PUBLICATIONS ECONOMIQUE DE COFACE

ENQUÊTE DE PAIEMENT



**Bruno
De Moura
Fernandes**

Responsable
de la recherche
macroéconomique
Basé à Paris,
France

Enquête de paiement France 2026 : Retards plus longs et plus fréquents, dans un contexte (géo)politique incertain

Résumé exécutif

L'édition 2026 de notre enquête sur le comportement de paiement, menée au mois de juin auprès de 690 entreprises, confirme qu'accorder des délais de paiement à leurs clients est une pratique généralisée en France puisque, comme lors des trois dernières années, 97% d'entre elles déclarent le faire. Et ce, quels que soient le secteur et la taille de l'entreprise, bien que les TPE octroient des délais généralement plus courts. Le délai de paiement moyen en France est resté stable, à 50 jours. Même s'il reste nettement supérieur à ceux accordés en Allemagne (31 jours), il est désormais inférieur à ceux constatés en Pologne (53 jours) et au Royaume-Uni (57 jours). Et bien loin de ceux enregistrés en Asie (70 jours) et en Chine (81 jours).

En ce qui concerne les retards de paiement, plus représentatifs de la situation économique, la tendance continue de se détériorer : 89% des entreprises interrogées en ont constaté, contre 86% en 2025, 85% en 2024 et 82% en 2023. Parmi les régions où nous réalisons des enquêtes de paiement similaires, seuls le Royaume-Uni (89%) et l'Asie (91%), affichent une proportion similaire ou supérieure. De plus, la majorité des entreprises déclarent que les retards de paiement ont été plus fréquents et plus longs que l'an dernier. La durée moyenne des retards de paiement s'est nettement allongée à 41,2 jours. La taille de l'entreprise est un facteur discriminant : le retard de paiement moyen atteint 46 jours pour les TPE, contre 39 jours pour les PME et 36 jours pour les entreprises de plus grande taille. Au-delà de leur durée, ces retards de paiement ont un impact de plus en plus important sur la trésorerie des entreprises. Désormais 58% des TPE estiment ainsi que les retards de paiement ont un impact « très important » ou « critique » sur leur trésorerie. Bien que la vulnérabilité décline avec la taille de l'entreprise, 40% des PME et 26% des ETI et des grandes entreprises ont également déclaré que leur trésorerie était très impactée. Parmi les entreprises ayant subi des retards de paiement, 47% les attribuent aux difficultés financières de leurs clients, nettement devant les problèmes organisationnels et les retards délibérés sans difficultés financières. La poursuite de

la détérioration du comportement de paiement des entreprises s'est traduite, encore une fois, par une augmentation des défaillances en 2026. Si 43% des entreprises anticipent des retards de paiement relativement stables au cours des 12 prochains mois, 40% estiment qu'ils seront encore plus nombreux. Quels que soient la taille et le secteur, très peu d'entreprises anticipent une amélioration du côté des retards de paiement.

Les entreprises anticipent une dégradation des perspectives économiques en 2027, aussi bien en France qu'à l'international. Quelle que soit leur taille, les entreprises interrogées s'attendent très majoritairement à une détérioration ou, au mieux, à un maintien de l'activité en France et dans le monde malgré une croissance déjà peu dynamique cette année. En ce qui concerne l'économie française, les entreprises sont encore plus pessimistes que l'an dernier : elles sont 56% à prévoir une dégradation de l'activité économique, contre 49% il y a un an. Comme souvent dans les enquêtes réalisées auprès des entreprises, celles-ci sont relativement moins pessimistes concernant leur propre situation. Toutefois, contrairement à l'an dernier, elles sont plus nombreuses à anticiper une dégradation qu'une amélioration de leur rentabilité et de leur trésorerie l'an prochain. Ces perspectives sont largement corrélées à la taille de l'entreprise et à son activité à l'export.

Si les principaux risques mentionnés par les entreprises restent globalement inchangés par rapport à l'an dernier, l'environnement politico-social en France est, sans surprise, plus que jamais la principale source de préoccupation, à moins d'un an d'une élection présidentielle aussi décisive qu'incertaine. Parmi les évolutions notables, les prix des matières premières reviennent logiquement sur le devant de la scène, avec le conflit au Moyen-Orient, aux côtés des (nombreuses) tensions géopolitiques. A l'inverse, les difficultés de recrutement, principal risque en 2023, n'apparaissent désormais qu'en septième position.

Dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis, marqué par les annonces successives de droits de douane depuis

RETROUVEZ TOUTES LES AUTRES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE COFACE :

<https://www.coface.fr/actualites-economie-conseils>

coface
FOR TRADE

ENQUÊTE DE PAIEMENT

le retour au pouvoir de Donald Trump en janvier 2025, plus de trois quarts des entreprises interrogées ont constaté des impacts. Quasiment un tiers d'entre elles ont réduit leurs marges et 27% ont enregistré une baisse de leurs exportations. En parallèle, les entreprises françaises ont également été confrontées aux conséquences du conflit au Moyen-Orient et des perturbations dans le détroit d'Ormuz. Là encore, une immense majorité d'entre elles (84%) ont été affectées. Le principal impact est, là aussi sans grande surprise, la hausse des coûts, pour une entreprise sur deux.

Cette proportion atteint même 80% dans la chimie 70% dans la métallurgie, 66% dans la construction et 65% dans l'agroalimentaire.

Cette enquête confirme nos perspectives pour les prochains trimestres : les marges et la trésorerie des entreprises resteront sous tension et les défaillances devraient continuer de progresser. D'après les prévisions Coface, les défaillances augmenteront de 7% cette année, puis de 9% en 2027.

**BRUNO DE MOURA FERNANDES**

Responsable de la recherche
macroéconomique
Paris, France

DÉLAIS DE PAIEMENT¹ : UNE PRATIQUE GÉNÉRALISÉE

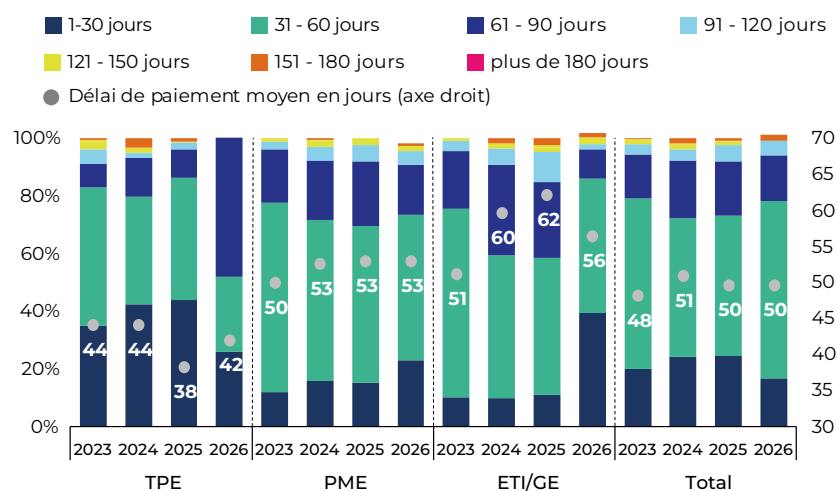
• Accorder des délais de paiement à ses clients reste une pratique généralisée, quels que soient le secteur et la taille de l'entreprise. Comme depuis le lancement de notre étude en 2023³, **97% des entreprises interrogées déclarent accorder des délais de paiement**. Plus de la moitié d'entre elles accordaient des délais de paiement compris entre 31 et 60 jours (51%), et seulement 8% offraient un délai supérieur à 3 mois. Le délai de paiement moyen (50 jours) est resté stable par rapport à l'an dernier. Il reste nettement supérieur à ceux accordés en Allemagne⁴ (31 jours) et désormais légèrement inférieur au Royaume-Uni⁵ (57 jours)

et en Pologne⁶ (53 jours). En revanche, il est toujours bien inférieur à ceux enregistrés en Asie (70 jours) et en Chine (81 jours).

• Pourtant relativement moins enclines à accorder des délais de paiement, les TPE sont tout de même 96% à le faire. Ces dernières offrent également des délais plus courts: 39% d'entre elles offrent des délais inférieurs à un mois, contre seulement 11% des entreprises de plus grande taille (**Graphique 1**). Aussi le délai de paiement moyen offert par les TPE est-il nettement inférieur : 42 jours contre 53 jours pour

Graphique 1 :

Délais de paiement par taille d'entreprise²



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

En 2026

97%

des entreprises interrogées accordaient des délais de paiement à leurs clients. Le délai de paiement moyen est resté inchangé à 50 jours.

1 Délai de paiement - délai entre le moment où un client achète un produit ou un service et le moment où le paiement est dû.

2 Sont considérées ici comme TPE toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et comme PME toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires compris entre 2 et 50 millions d'euros.

3 Comportements de paiement en France en 2025 : 86% des entreprises confrontées à des retards de paiement menaçant leur trésorerie. 2 octobre 2025

4 Germany Payment Survey 2026: Better economic growth, poorer payments performance, 1^{er} octobre 2026.

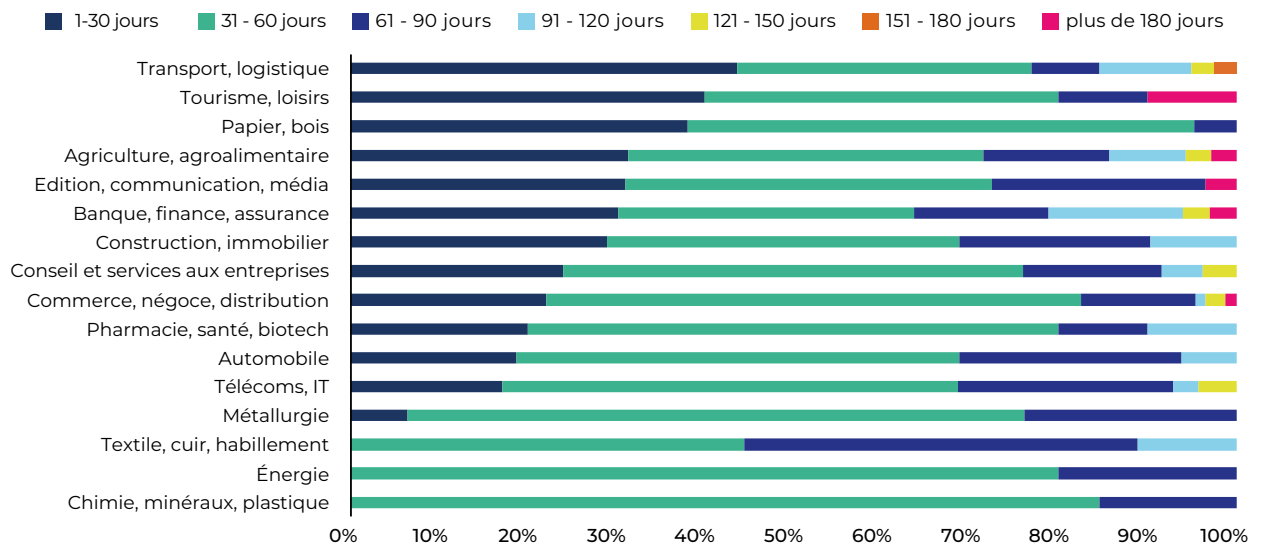
5 UK Payment Survey 2026: UK firms stuck in survival mode as payment delays hold back growth ambitions. 15 septembre 2026

6 Poland Payment Survey 2026: Fast-Growing Economy, Worsening Payment Discipline. 24 mars 2026.

7 APAC Payment Survey 2026: Longer payment terms do not shield Chinese firms from payment delays. 14 août 2026

Graphique 2 :

Délais de paiement par secteur



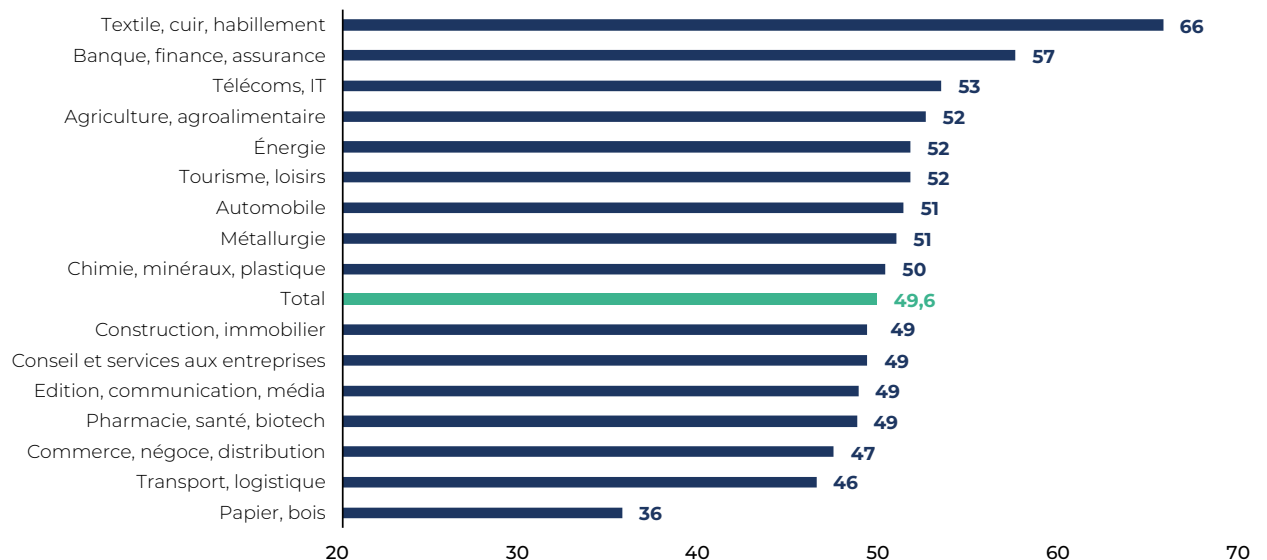
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

les PME et 56 jours pour les ETI et les grandes entreprises. Cette différence, déjà relevée au cours des dernières enquêtes, peut s'expliquer par la situation de trésorerie en général moins confortable des TPE, qui ne leur permet pas d'être aussi flexible sur les délais de paiement. De façon assez intuitive, les entreprises réalisant au moins une partie de leur activité à l'exportation accordent des délais de paiement généralement plus longs : 53 jours en moyenne, contre 46 pour celles opérant exclusivement sur le marché domestique.

La majorité des entreprises accordent des délais de paiement compris entre 31 et 60 jours dans la plupart des secteurs, sauf dans le transport et la logistique, où ils sont généralement inférieurs à un mois (**Graphique 2**). Les délais tendent à être structurellement plus courts dans les services. Quatre des six secteurs accordant les délais de paiement moyens les plus courts appartiennent à la catégorie des services (**Graphique 3**).

Graphique 3 :

Délais de paiement moyen par secteur (en jours)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises



2 RETARDS DE PAIEMENT⁸ : PLUS LONGS, PLUS FRÉQUENTS

• **89% des entreprises ont constaté des retards de paiement de leurs clients au cours** des 12 derniers mois, contre 86% l'an dernier, 85% en 2024 et 82% en 2023. A titre de comparaison, les retards de paiement sont plus fréquents qu'en Allemagne (82% des entreprises), en Pologne (64% des entreprises) et en Chine (86%) où, à l'image des dernières années, les délais de paiement accordés sont plus longs mais les retards moins fréquents. Seuls le Royaume-Uni (89%) et l'Asie (91%), affichent une proportion similaire ou supérieure.

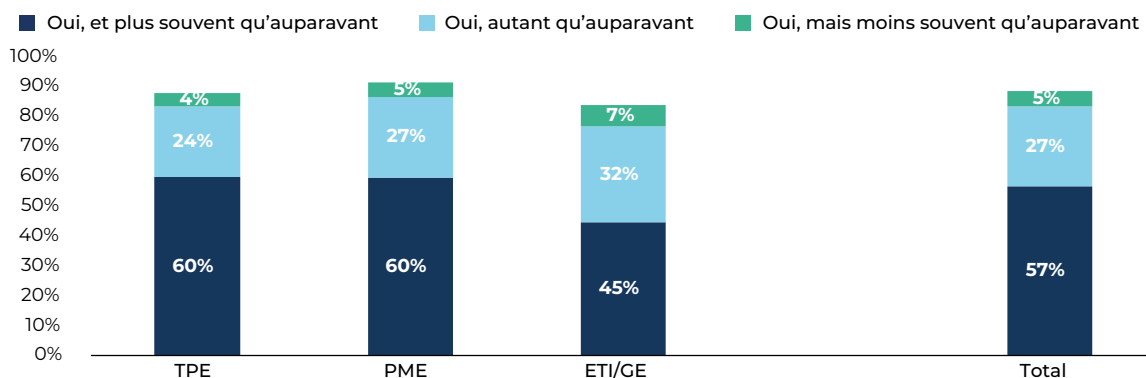
• Quelle que soit leur taille, une majorité d'entreprises déclarent avoir été confrontées à des retards de paiement. Si 84% des ETI et grandes entreprises ont été concernées, ce pourcentage monte à 88% pour les TPE et même

à 91% pour les PME. De plus, la majorité d'entre elles déclarent que les retards de paiement ont été plus fréquents que lors de l'année précédente (**Graphique 4**). La poursuite de la détérioration du comportement de paiement des entreprises s'est traduite, encore une fois, par une augmentation des défaillances (**voir Encadré**).

• Bien qu'une majorité d'entreprises déclare des retards de paiement inférieurs à 30 jours, elles sont tout de même 49% à avoir été confrontées à un retard supérieur à un mois (**Graphique 5**). La durée moyenne des retards de paiement s'est nettement allongée à 41,2 jours. Ils sont ainsi, en moyenne, plus longs qu'en Allemagne (30 jours) et au Royaume-Uni (34 jours), mais toujours inférieurs à ceux constatés en Pologne (53 jours), en Chine (73 jours) et dans le reste de l'Asie (68 jours).

Graphique 4 :

Proportion d'entreprises ayant constaté des retards de paiement en 2026 et évolution de leur fréquence par rapport à 2025



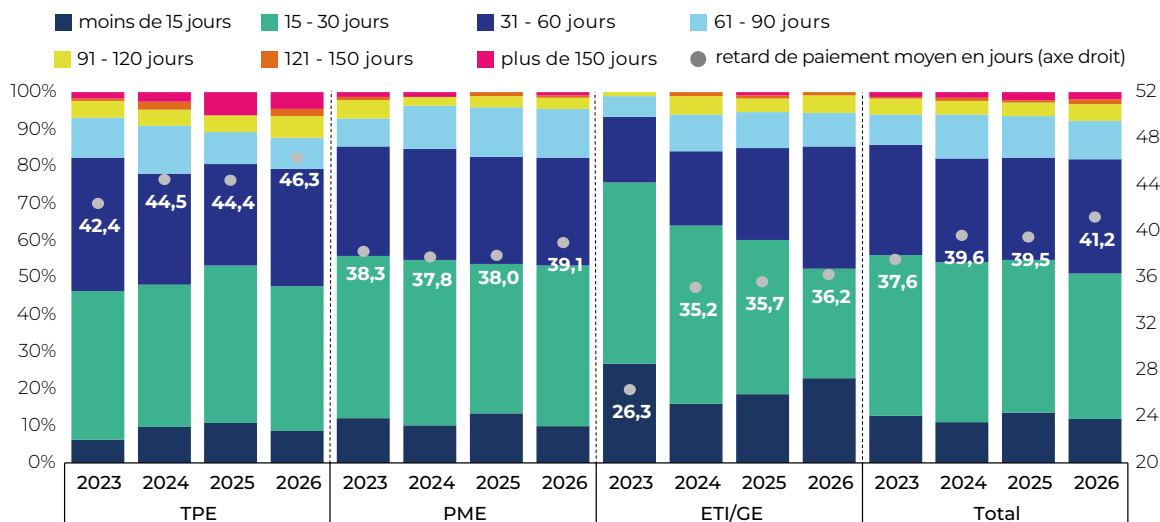
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 5 :

Retards de paiement par taille d'entreprise

89%

des entreprises interrogées ont constaté des retards de paiement, contre 86% l'an dernier, 85% en 2024 et 82% en 2023. Une large majorité d'entre elles déclarent qu'ils ont été plus longs et plus fréquents qu'en 2025.

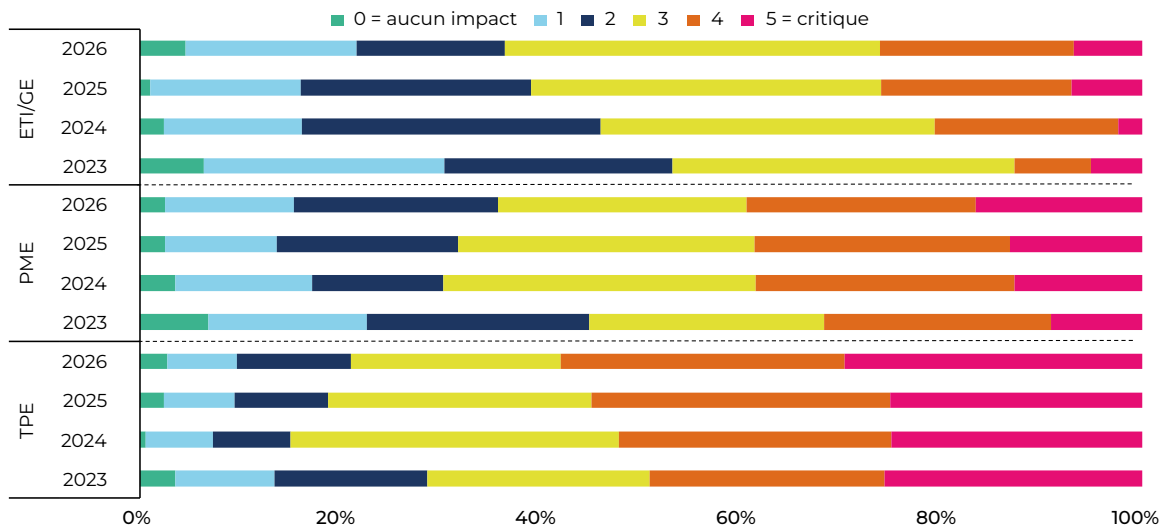


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

8 Paiement après expiration du délai de paiement

Graphique 6 :

Impact des retards de paiement sur la trésorerie par taille d'entreprise (échelle de 0 à 5)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

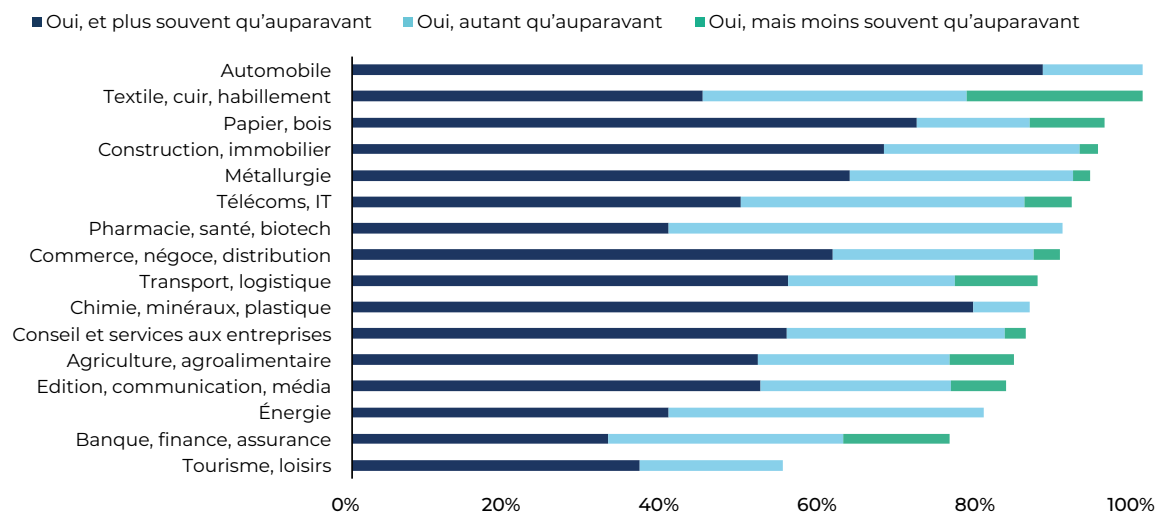
• La taille de l'entreprise est là encore un facteur discriminant, puisque plus de la moitié des TPE ont déclaré des retards de paiement supérieurs à un mois et 5% ont même constaté des retards supérieurs à 5 mois. Aussi le retard de paiement moyen atteint 46 jours pour les TPE, contre 39 jours pour les PME et 36 jours pour les entreprises de plus grande taille. Au-delà de leur durée, ces retards de paiement ont un impact de plus en plus important sur la trésorerie des entreprises. Désormais 58% des TPE estiment ainsi que les retards de paiement ont un impact « très important » ou « critique » sur leur trésorerie (**Graphique 6**). Bien que la vulnérabilité décline avec la taille de l'entreprise, 40% des PME et 26% des ETI et des grandes entreprises ont également déclaré que leur trésorerie était très impactée.

En termes sectoriels, les entreprises sont particulièrement vulnérables dans le tourisme (où 40% des entreprises ont répondu « critique »), la construction (31%) et l'agroalimentaire (28%).

• Comme l'an dernier, aucun secteur n'est épargné par les retards de paiement : à l'exception du tourisme, où « seulement » 55% des entreprises en ont constaté, tous les autres secteurs affichent des pourcentages supérieurs à 75% (**Graphique 7**). Plus de 20% des entreprises a constaté des retards supérieurs à deux mois dans le tourisme, l'agroalimentaire, la pharmacie, les services financiers, le conseil, la communication et la construction (**Graphique 8**). Ainsi, bien que le tourisme soit le secteur où les retards de paiement sont les moins fréquents, il enregistre

Graphique 7 :

Proportion d'entreprises ayant constaté des retards de paiement en 2026 et évolution par rapport à 2025



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

ENQUÊTE DE PAIEMENT



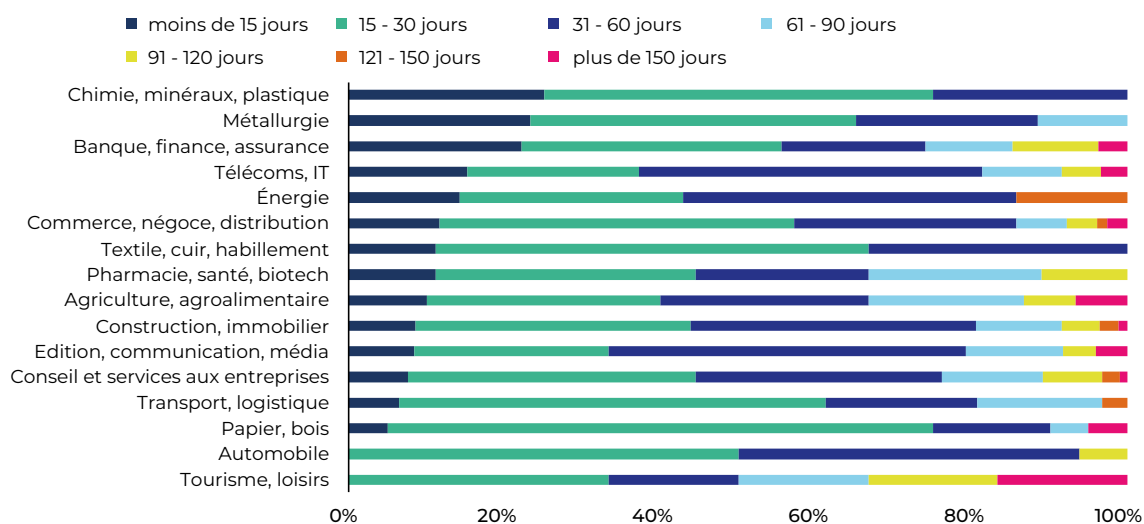
le retard moyen le plus long, loin devant l'agroalimentaire (**Graphique 9**). Quel que soit le secteur, rares sont les entreprises ayant constaté des retards moins longs que l'an dernier. Toutes les entreprises de l'industrie chimique ont reporté une augmentation de la durée des retards de paiement (**Graphique 10**), dans un contexte d'envolée des coûts des intrants – et, dans certains cas, des problèmes d'approvisionnement – pour le secteur à la suite du blocage du détroit d'Ormuz.

- Parmi les entreprises ayant subi des retards de paiement, 47% les attribuent aux difficultés financières de leurs clients, nettement devant les problèmes organisationnels (21%) et les retards

délibérés sans difficultés financières (19%). La première explication est avancée par plus de la moitié des entreprises dans une large majorité de secteurs : le textile/habillement, le papier/bois, le transport, la métallurgie, la chimie, l'agroalimentaire, les services financiers et le commerce.

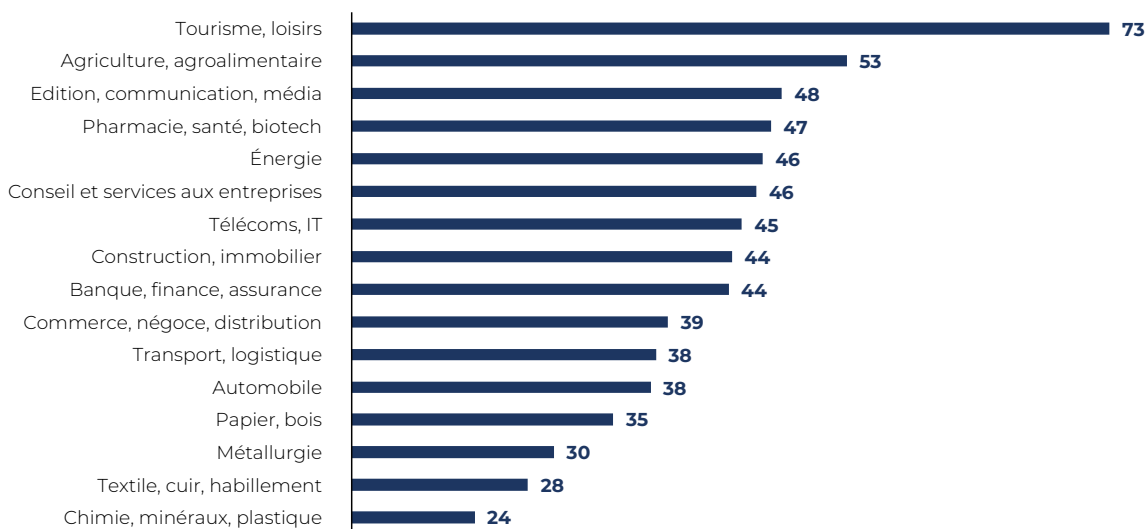
- Si 43% des entreprises anticipent des retards de paiement relativement stables au cours des 12 prochains mois, 40% estiment qu'ils seront encore plus nombreux (**Graphique 11**). Quels que soient la taille et le secteur, rares sont les entreprises qui anticipent des retards de paiement moins fréquents.

Graphique 8 :
Retards de paiement par secteur



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

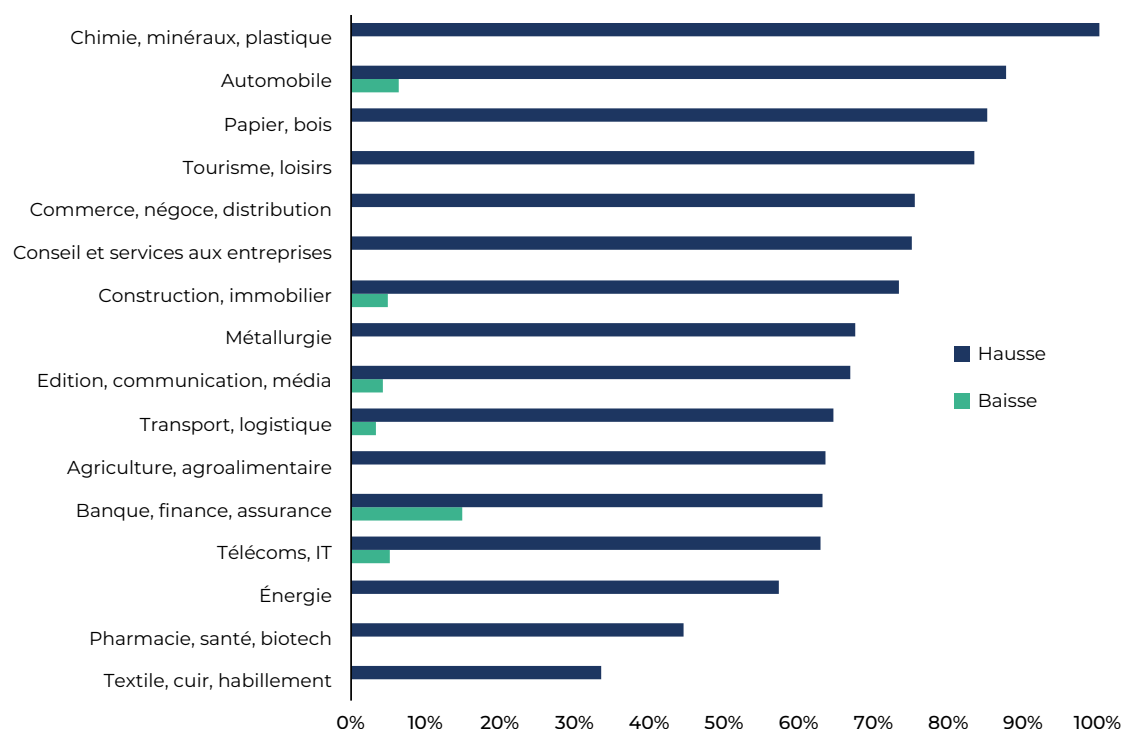
Graphique 9 :
Retard de paiement moyen par secteur (en jours)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 10 :

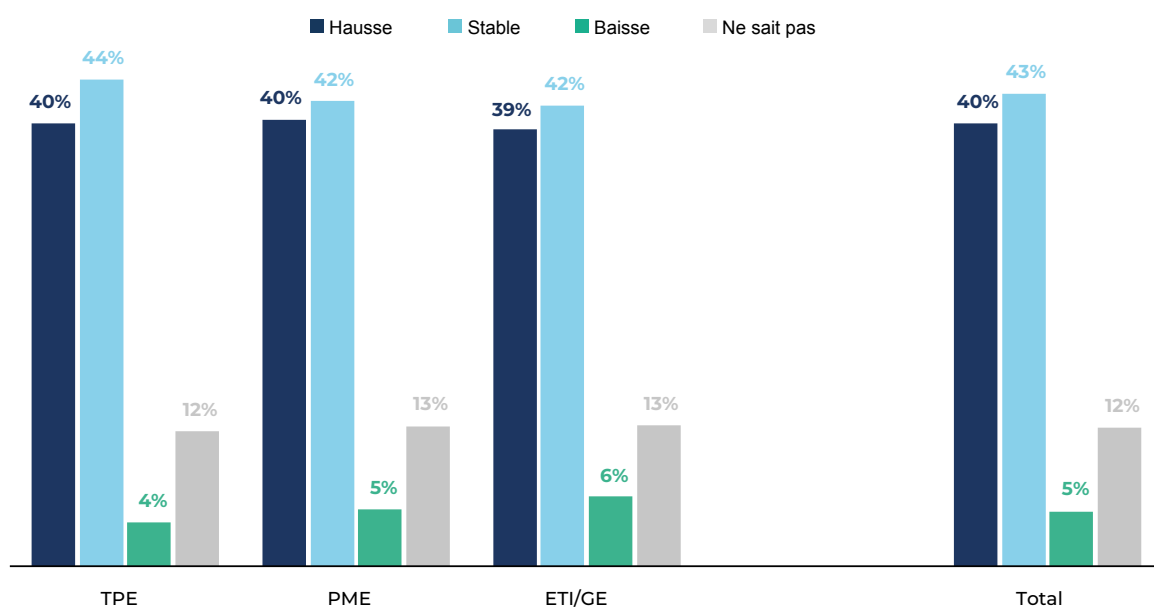
Evolution anticipée du nombre de retards de paiement au cours des 12 prochains mois (% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 11 :

Evolution anticipée du nombre de retards de paiement au cours des 12 prochains mois (% des réponses)



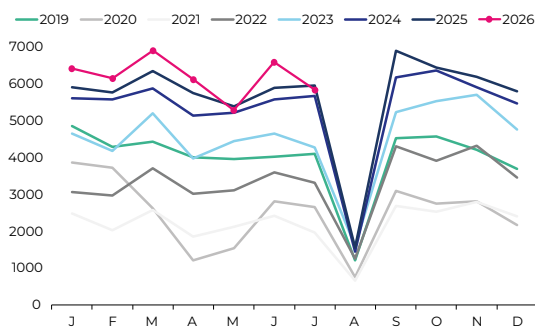
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

**Encadré :****LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN AUGMENTATION CONSTANTE**

- Depuis la fin d'année 2023, les défaillances d'entreprises sont nettement au-dessus de leur niveau d'avant-COVID (**Graphique 1.1**). En 2026, elles ont même poursuivi leur tendance haussière : 43 282 défaillances ont été enregistrées sur les 7 premiers mois de l'année, en hausse de 6% par rapport à 2025 et de 46% par rapport à 2019.
- Ce constat vaut pour tous les secteurs : tous sont nettement au-dessus de leur niveau de 2019. Sur l'année, la dynamique de hausse des défaillances est toutefois particulièrement prononcée dans les services aux entreprises (+12% vs 2025), l'agroalimentaire (+11%), les services aux particuliers (+9%) et l'automobile (+8%),
- Les défaillances continuent d'être tirées par toutes les tailles d'entreprises. Si les microentreprises – qui représentent plus de 90% des défaillances – sont près de 40% au-dessus du niveau moyen d'avant-COVID, les TPE et PME ont enregistré depuis le début 2026 entre deux et trois fois plus de défaillances qu'en 2019 (**Graphique 1.2**). Il en va de même pour les ETI et grandes entreprises : 64 défaillances ont été constatées entre juillet 2025 et juin 2026, contre 27 en 2019.
- Ainsi, le montant des dettes fournisseurs affectées par les défaillances (3,6 milliards d'euros sur les 7 premiers mois de l'année) reste quasiment à des niveaux records (**Graphique 1.3**). Au-delà du coût financier, celui en termes d'emplois concernés reste également très élevé, avec près de 160 000 emplois touchés entre janvier et juillet (**Graphique 1.4**).
- Même si les perspectives économiques et financières des prochains trimestres seront très dépendantes d'un contexte (géo)politique aussi volatile qu'incertain, les conditions de financement resteront, quoiqu'il en soit, plus restrictives qu'avant-COVID, aussi bien en ce qui concerne les taux d'intérêt que les critères d'octroi de crédit. De plus, comme anticipé par les entreprises interrogées, l'activité devrait au mieux se maintenir, à un niveau relativement peu dynamique. Dans ce contexte, les marges et la trésorerie des entreprises - déjà fragile avant même la guerre au Moyen-Orient - resteront sous tension et les défaillances resteront à un niveau élevé à l'horizon 2026. D'après les prévisions Coface, les défaillances progresseront de 7% cette année, puis de 9% en 2027.

Graphique 1.1 :

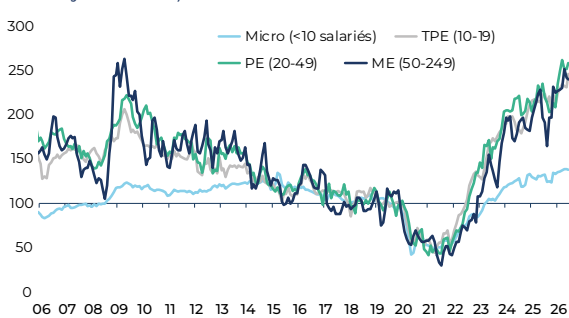
Nombre mensuel de défaillances d'entreprises



Sources : Ellipsphère, Coface

Graphique 1.2 :

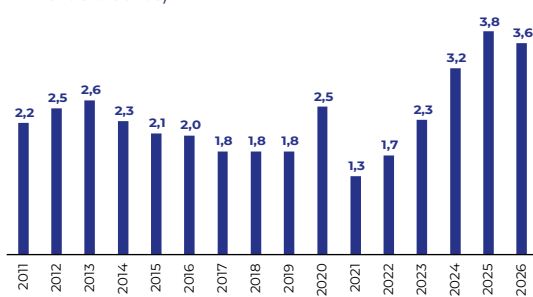
Nombre de défaillances par taille d'entreprise (moyenne en glissement trimestriel, base 100 = moyenne 2019)



Sources : Banque de France, Coface

Graphique 1.3 :

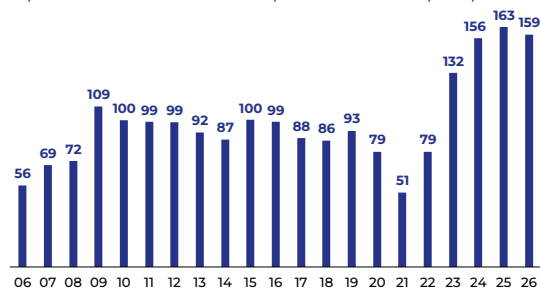
Montant des dettes fournisseurs affectées par des défaillances sur les 7 premiers mois de l'année (en milliards d'euros)



Sources : Ellipsphère, Coface

Graphique 1.4 :

Nombre d'emplois affectés par des défaillances sur les 7 premiers mois de l'année (en milliers d'emplois)

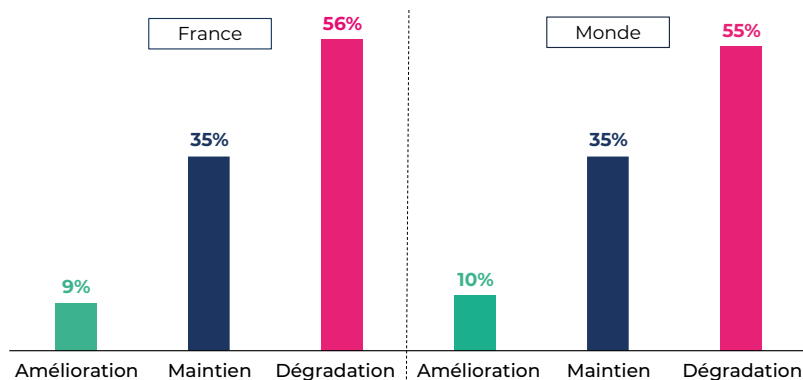


Sources : Ellipsphère, Coface

3 PERSPECTIVES DÉGRADÉES, AVEC EN TÊTE LE RISQUE (GÉO)POLITIQUE

Graphique 12 :

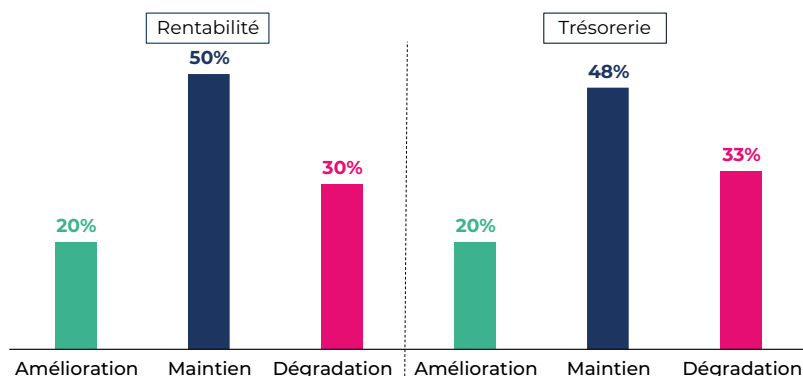
Evolution anticipée de l'économie française et de l'économie mondiale en 2027
(% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 13 :

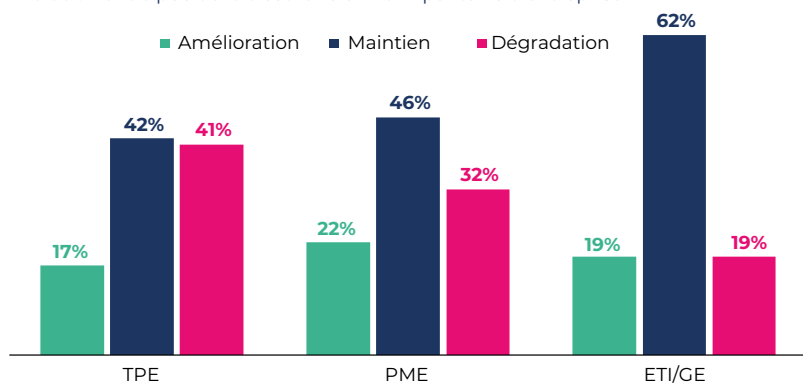
Evolution anticipée de la rentabilité et de la trésorerie en 2027 (% des réponses)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 14 :

Evolution anticipée de la trésorerie en 2027 par taille d'entreprise



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

• Les entreprises anticipent une dégradation des perspectives économiques en 2027, aussi bien en France qu'à l'international (**Graphique 12**). Quelle que soit leur taille, les entreprises interrogées s'attendent très majoritairement à une détérioration ou, au mieux, à un maintien de l'activité en France et dans le monde malgré une croissance déjà peu dynamique cette année. En ce qui concerne l'économie française, les entreprises sont encore plus pessimistes que l'an dernier : elles sont 56% à prévoir une dégradation de l'activité économique, contre 49% il y a un an.

• Comme souvent dans les enquêtes réalisées auprès des entreprises, celles-ci sont relativement moins pessimistes concernant leur propre situation. Toutefois, contrairement à l'an dernier, elles sont plus nombreuses à anticiper une dégradation qu'une amélioration de leur rentabilité et de leur trésorerie l'an prochain (**Graphique 13**). Ces perspectives sont largement corrélées à la taille de l'entreprise et à son activité à l'export (**Graphique 14**). Les entreprises exportatrices affichent des perspectives moins pessimistes, avec 24% d'entreprises prévoyant une progression de leur rentabilité, contre seulement 14% de celles opérant exclusivement sur le marché domestique. En termes sectoriels, les entreprises sont optimistes dans l'énergie, les TIC et - dans une moindre mesure - le tourisme. A l'inverse, les anticipations sont nettement plus négatives dans la chimie, l'agroalimentaire et la construction.

• En dépit des perspectives de croissance toujours limitées, le marché français reste largement plébiscité par les entreprises exportatrices, qui y voient les meilleures opportunités pour leur activité l'an prochain, malgré un recul constant depuis 2023 (**Graphique 15**). L'Union Européenne reste aussi, sans surprise, un marché prioritaire. Probablement en raison des tensions commerciales avec les Etats-Unis, ce marché est en net recul depuis deux ans, particulièrement dans l'ameublement, mentionné par seulement 7% des entreprises contre 33% en 2024 et 30% en 2025. Le recul de ces trois principaux marchés se fait notamment au profit du Maghreb et de la Chine.

• Si les principaux risques mentionnés par les entreprises restent globalement inchangés par rapport à l'an dernier, l'environnement politico-social en France est, sans surprise, plus que jamais la principale source de préoccupation

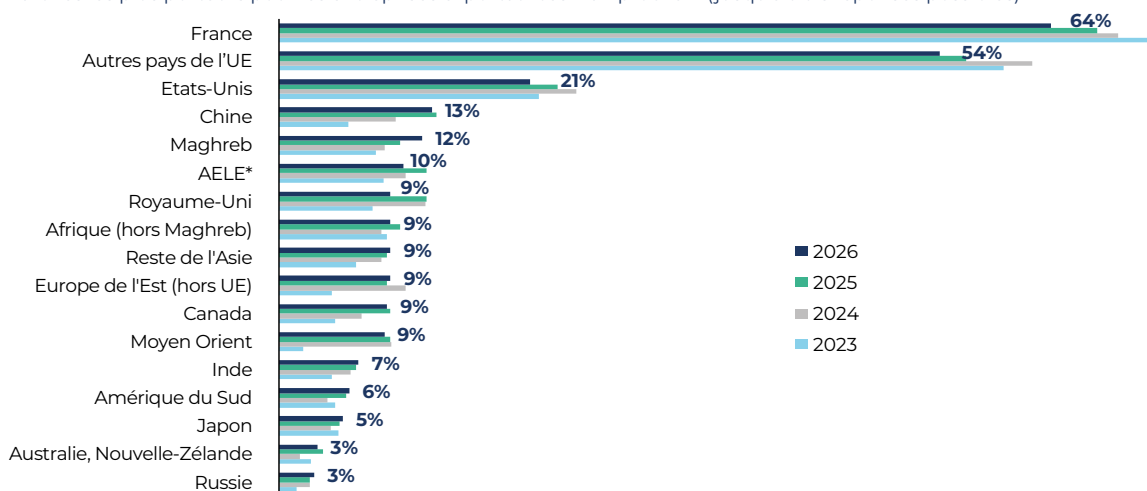


(Graphique 16), à moins d'un an d'une élection présidentielle aussi décisive qu'incertaine. Parmi les évolutions notables, les prix des matières premières reviennent logiquement sur le devant de la scène, avec le conflit au Moyen-Orient, aux côtés des (nombreuses) tensions géopolitiques. A l'inverse, les difficultés de recrutement, principal risque en 2023, n'apparaissent désormais qu'en septième position. Comme lors des dernières éditions, les cyber-attaques (surtout dans les

services financiers) et le changement climatique (agriculture, tourisme) figurent parmi les principaux risques dans certains secteurs. Pour la première fois, nous avons également proposé le déploiement de l'IA parmi les réponses disponibles : près d'un quart des entreprises ont mentionné ce risque dans les secteurs du conseil aux entreprises, de l'édition et de la communication.

Graphique 15 :

Marchés les plus porteurs pour les entreprises exportatrices⁹ l'an prochain (jusqu'à trois réponses possibles)¹⁰

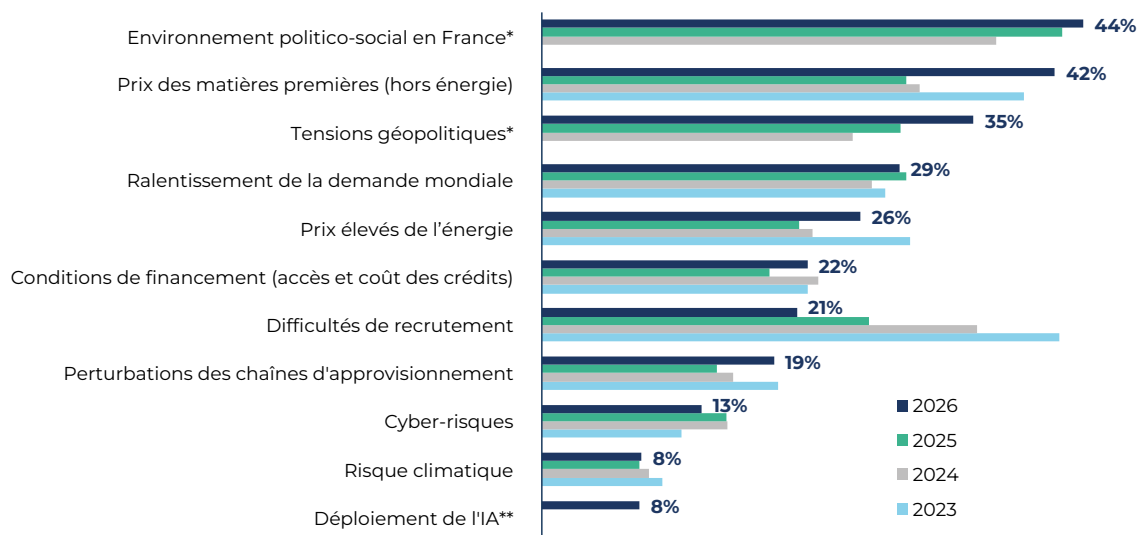


Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

* LAELE (Association européenne de libre-échange) compte quatre pays membres: l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Graphique 16 :

Principaux risques pour l'activité de l'entreprise (jusqu'à trois réponses possibles)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

* Ces risques ne figuraient pas tels quels dans les réponses proposées en 2023

** Ce risque ne figurait pas tel quel dans les réponses proposées en 2023, 2024 et 2025

9 362 entreprises ont déclaré exercer leur activité au moins en partie à l'export, soit 56% de notre échantillon

10 Dans la mesure où plusieurs réponses sont possibles, la somme des réponses n'est pas égale à 100%

4 CONFLIT AU MOYEN-ORIENT ET DROITS DE DOUANE US: HAUSSE DES COÛTS, BAISSÉ DES COMMANDES ET DES MARGES

Graphique 17 :

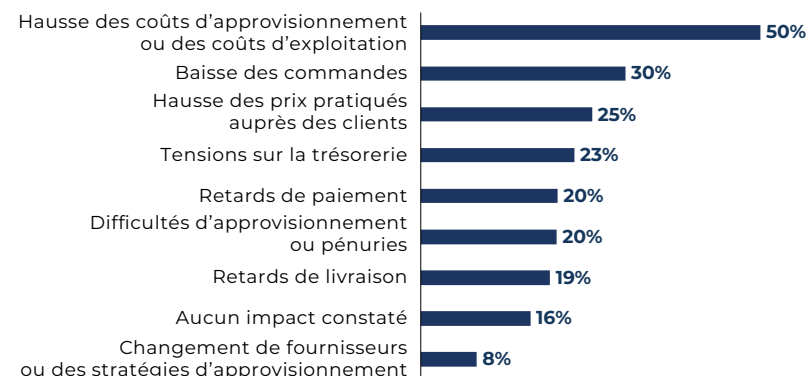
Impacts à la suite des annonces de droits de douane par les Etats-Unis¹¹ (plusieurs réponses possibles¹²)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

Graphique 18 :

Impacts du fait des perturbations dans le détroit d'Ormuz (plusieurs réponses possibles¹³)



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

• Dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis, marqué par les annonces successives de droits de douane depuis le retour au pouvoir de Donald Trump en janvier 2025, plus de trois quarts des entreprises interrogées ont constaté des impacts. Au-delà des inquiétudes exprimées par leurs partenaires commerciaux, 32% d'entre elles ont réduit leurs marges et plus du quart ont diminué leurs exportations (**Graphique 17**). Sans surprise, l'agroalimentaire est particulièrement affecté : 95% des entreprises du secteur ont constaté un impact, la moitié ont vu leurs exportations reculer et 45% ont réduit leurs marges. Bien que sur des échantillons plus restreints, l'ameublement et le textile, cuir et habillement semblent également fortement affectés, plus de la moitié des entreprises déclarant avoir réduit leurs marges.

• En parallèle, les entreprises françaises ont également été confrontées aux conséquences du conflit au Moyen-Orient et des perturbations dans le détroit d'Ormuz : 84% d'entre elles ont été affectées (**Graphique 18**). Le principal impact est, là aussi sans grande surprise, la hausse des coûts, pour une entreprise sur deux. Cette proportion atteint même 80% dans la chimie 70% dans la métallurgie, 66% dans la construction et 65% dans l'agroalimentaire. Toutefois, il faut également souligner que les deux tiers des entreprises de l'industrie chimique ont augmenté leurs prix, contre 32% dans la métallurgie. Si trois entreprises sur dix ont constaté une baisse des commandes, elles sont même 47% dans la distribution et 44% dans l'industrie automobile. Cette dernière est particulièrement affectée puisque 56% des entreprises reportent des tensions sur la trésorerie du fait du conflit. Même si les secteurs du conseil aux entreprises, de l'édition et de la communication sont logiquement les moins affectés, à peine plus de trois entreprises sur dix n'y ont constaté aucun impact.

11 Parmi les 288 entreprises ayant déclaré avoir une relation commerciale directe avec les Etats-Unis, soit 42% de l'échantillon

12 Dans la mesure où plusieurs réponses sont possibles, la somme des réponses n'est pas égale à 100%

13 Dans la mesure où plusieurs réponses sont possibles, la somme des réponses n'est pas égale à 100%

ANNEXES

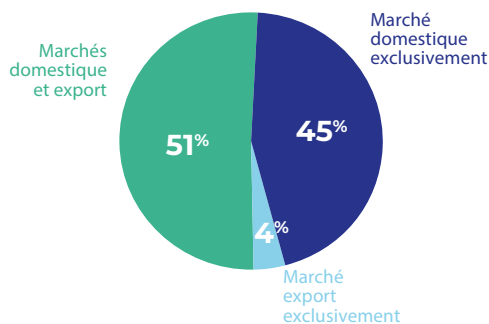


UN TOTAL DE

690

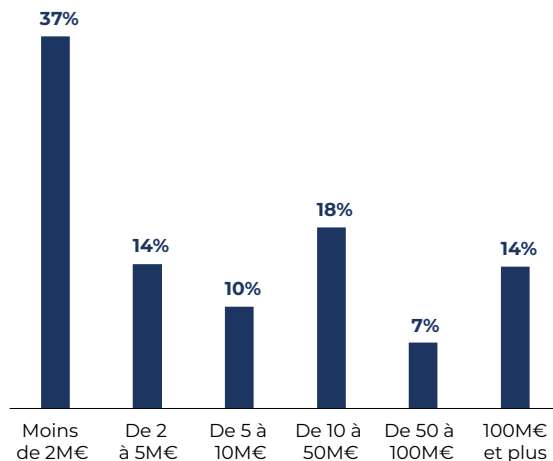
ENTREPRISES ONT PARTICIPÉ
DANS L'ENQUÊTE DE PAIEMENT

MARCHÉ CONCERNÉ



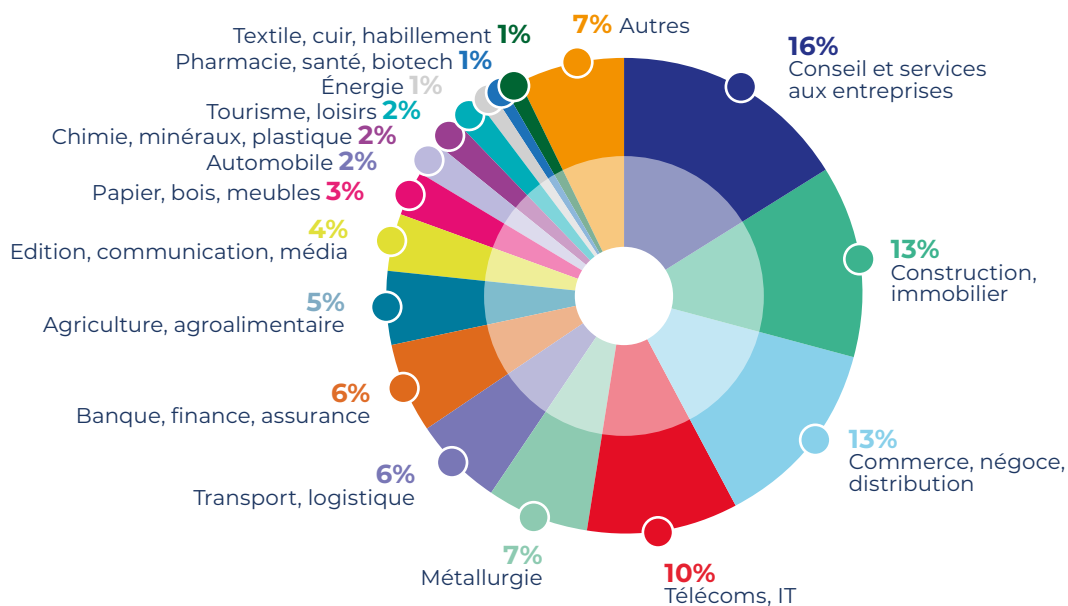
Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

TAILLE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

SECTEURS DES ENTREPRISES INTERROGÉES



Source : Enquête Coface sur le comportement de paiement des entreprises

DISCLAIMER

Ce document reflète l'opinion de la Direction de la Recherche Economique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans ce guide. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce guide de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent guide. Ce guide ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface : <http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>

COFACE SA

1, place Costes et Bellonte
92270 Bois-Colombes
France

www.coface.com

coface
FOR TRADE